

A propos du pouvoir d'achat...

Repères

Le revenu disponible brut (RDB) d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'un autre ménage et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), diminués des impôts et des cotisations sociales versées.

C'est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne. Le pouvoir d'achat du RDB désigne la quantité de biens et de services qu'il permet d'obtenir. Une hausse des

Une approche variable du pouvoir d'achat, selon les statistiques...

Pour les uns, il a augmenté ; pour d'autres, il a baissé. Les chiffres sont pourtant aussi clairs que tenaces. Selon le Cnis (cf encadré) : « *Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut augmentait d'environ 3,5% par an jusqu'en 2002 ; sa progression a ralenti très fortement en 2003 (0,4%), puis a évolué en 2004 à un rythme sensiblement plus faible que la période précédente (1,6%)* ».

Une tendance que confirme l'indice des prix de l'Insee, selon lequel l'inflation se situerait autour de 2 %, en moyenne par an depuis une dizaine d'années, et le salaire moyen par tête, qui a augmenté de 1,8% en euros constants en 2006 et de 29% entre 1978 et 2005, ou encore le salaire mensuel de base, qui connaît une évolution positive de 1,2% en 2006 et de 0,9% en 2005.

...Un constat commun pour tous les ménages...

qui font leurs courses, payent leur loyer ou remboursent leur prêt logement, remplissent le réservoir de leur véhicule, règlent leurs factures de gaz ou d'électricité. Point besoin de grandes démonstrations statistiques, fussent-elles contradictoires, pour constater tous les jours l'augmentation des prix des produits de première nécessité (lait et ses dérivés, céréales et leurs dérivés, légumes et fruits frais, viandes), des transports (+15,6% pour l'essence sans plomb 95 en un an), des loyers (+3,5%) et de l'énergie.

En novembre 2007, l'inflation dans la zone euro s'élève à 3% sur un an (contre 2,6% en octobre, et 2,1% en septembre). Les causes sont connues : hausse des produits pétroliers (+ 75% depuis le début de l'année) et des produits alimentaires (le blé a augmenté de 71% sur la même période).

prix et/ou une stagnation, voire une diminution, de revenu, conduit à une diminution de pouvoir d'achat, et inversement.

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis), instance composée de chercheurs, de syndicalistes, de représentants des entreprises et de personnalités politiques, est un intermédiaire entre les producteurs de statistiques nationales (Insee, Dares, Drees...) et ses utilisateurs.

La présidence du Cnis est assurée par le Ministre de l'Economie en exercice.

...dont les salaires stagnent, voire diminuent...

Selon l'INSEE, le revenu salarial (salaire net annuel moyen public et privé confondu) a stagné sur la période 1978-2005 à 16 800 €. Il a même légèrement diminué (-0,1 %) entre 2000 et 2005. Les écarts entre ces données et le salaire moyen par tête (SMPT), ou le salaire mensuel de base s'expliquent par la prise en compte de l'impact sur les salaires de la qualité du travail. Le revenu salarial tient compte, en effet, de l'emploi à temps partiel et des contrats courts (CDD, intérim) ; alors que le SMPT mesure les variations de rémunération pour un salarié à temps complet. Comme la part des salariés qui ne travaillent pas à temps complet s'est fortement développée, passant de 19% à 31% entre 1978 et 2005, le salaire moyen s'en trouve diminué.

Quant au pouvoir d'achat des salaires réels, il a baissé entre 2002 et 2003 de 0,3% dans le privé et de 0,5% dans la fonction publique d'Etat. Dans ce contexte, il existe peu de marges de manœuvre dans la mesure où beaucoup de dépenses sont incompressibles. Ces dépenses contraintes représentent, selon le Cnis, 35% des dépenses de consommation et frôle les 50% si l'on prend en compte les remboursements d'emprunt, en progression constante compte tenu de l'envolée des prix des logements à l'achat.

Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous dirai comment vous en passer

Annonces présidentielles: la CFTC reste sur sa faim...

Le contexte n'est certes pas des plus favorables, mais les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy et reprises dans le projet de loi pour le pouvoir d'achat manquent singulièrement d'ambition.

Pour la CFTC, l'amélioration durable du pouvoir d'achat repose en premier lieu sur le niveau des salaires. Face à cette situation on peut donc se réjouir de la mise sous condition de l'allègement de la part patronale des cotisations sociales¹, mais pour avoir un réel effet sur le pouvoir d'achat, la condition doit résider dans la signature d'un accord salarial, pas dans une simple ouverture de négociations.

Si la possibilité offerte aux salariés de racheter des journées de RTT non prises peut s'avérer intéressante en termes de pouvoir d'achat, il n'en reste pas moins que cette disposition doit être encadrée en permettant un véritable choix. Et puisque ces mesures reviennent à vider de leur substance les 35 heures, les entreprises qui avaient obtenu, par la réduction du temps de travail, davantage de flexibilité, un accroissement de la productivité et de la modération salariale, doivent restituer aux salariés les fruits de leurs efforts.

S'agissant du déblocage des fonds de

participation, la CFTC n'est pas favorable à cette mesure. L'expérience tentée en 2004 montre, en effet, que deux tiers des fonds débloqués sont placés dans une épargne encore plus longue (assurance vie notamment). Cela ne contribue que de manière marginale à l'augmentation du pouvoir d'achat.

La CFTC est en revanche attachée à la mise en place d'un chèque transport, écartée par Nicolas Sarkozy *"pour des raisons techniques"*.

Privilégier les augmentations générales des salaires aux mesures individuelles...

Les négociations annuelles menées au sein de l'EP ces dernières années confirment malheureusement des tendances générales. Prendre pour point de départ, l'évolution d'une masse salariale, constituée en grande partie des augmentations individuelles intervenues (notamment via les primes variables d'objectifs) pour proposer un pourcentage d'augmentation générale sur la masse restante, c'est déjà opérer un choix clair pour un traitement individualisé des salaires au détriment d'une augmentation collective.

Si l'on ajoute à ce phénomène, une mesure de l'inflation fondée sur un indice (INSEE) qui, de l'avis général, ne mesure l'augmentation des prix que de façon partielle, la Direction et les syndicats qui la soutiennent en signant des accords avec elle, sont en train de grapiller lentement, mais sûrement, le pouvoir d'achat des salariés.

La CFTC refuse de participer à l'instauration de cet individualisme forcé.

On peut se demander comment réagiront ces syndicats signataires, lorsque la Direction, en procédant au juste rattrapage des salaires entre les femmes et les hommes imposé par la loi, leur expliquera qu'il s'agit d'une augmentation de salaire comme les autres et qu'elle grèvera l'évolution collective de la valeur du point?

Fonctionnaires : le compte n'y est pas

L'INTERFON CFTC et six autres organisations syndicales se sont réunies, le 25 janvier, pour examiner les suites à donner à la journée d'action du 24 janvier. Les organisations syndicales exigent l'ouverture de négociations dès la première semaine de février. Elles ont écrit dans ce sens au Premier Ministre.

D'ores et déjà, les organisations appellent les personnels à maintenir la pression par des initiatives unitaires (conférences de presse, interpellations des élus rassemblements, manifestations...), en particulier à l'occasion de la "semaine de la Fonction publique" organisée par le gouvernement du 1er au 8 février.

Nous n'attendons pas du candidat du pouvoir d'achat des miracles, mais un train de mesures ambitieuses et concrètes en faveur du pouvoir d'achat.

Il a trouvé la potion magique pour son propre salaire, nul doute que les formules existent!

¹ Les allègements de charges dans les branches où il n'y a pas de négociations salariales pourraient être remis en cause.

Le Directeur Général dit non à l'attribution d'une prime uniforme aux personnels de l'établissement public !

Après avoir sagement réservé sa réponse, le Directeur Général répond négativement, lors du CMPC du 31 janvier dernier, à la demande intersyndicale d'octroi d'une prime. Il renvoie la question du pouvoir d'achat à l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un PERCO ! Nous lui demandons de quoi honorer nos factures, il nous suggère d'épargner davantage! Nous ne parlons visiblement pas le même langage. Pas étonnant que le pouvoir d'achat diminue dans notre Pays.

Retrouvez l'actualité du dialogue social sur l'intr@net CFTC